

KEYMO

la clé de vos projets immobiliers

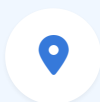
BARÈMES D'HONORAIRES

2026



« *La clé de vos projets immobiliers* »

KEYMO SAS



14 Avenue de Lyon
06400 Cannes



contact@keymo.fr



www.keymo.fr



PRÉSENTATION

“Vendre, acheter ou louer n'a jamais été aussi simple.
KEYMO vous accompagne à chaque étape.”

KEYMO est un cabinet immobilier moderne et complet qui associe expertise, technologie et relationnel pour vous offrir un service sur mesure. Notre équipe de professionnels expérimentés vous accompagne dans toutes vos opérations immobilières, qu'il s'agisse de transaction ou de gestion.



**TRANSACTIONS
RÉSIDENTIELLES**



**LOCAUX
PROFESSIONNELS**



**GESTION
LOCATIVE**



BARÈMES TRANSACTIONS RÉSIDENTIELLES

VALEUR DU BIEN	HONORAIRES	MINIMUM FACTURÉ
Moins de 150 000 €	Forfait	10 000 € TTC
150 000 € – 1 000 000 €	7% TTC	12 000 € TTC
1 000 000 € – 3 000 000 €	5% TTC	14 400 € TTC
Plus de 3 000 000 €	3,5% TTC	24 000 € TTC

OFFRE EXCLUSIVE



Pour toute **exclusivité confiée à KEYMO**, bénéficiez d'une remise exceptionnelle de **-0,5 point** sur les honoraires standards.



Conditions : Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire. Prix net vendeur.

TVA : Incluse au taux en vigueur (20%). Les honoraires sont exigibles à la signature de l'acte authentique.



MANDAT DE RECHERCHE ACQUÉREURS



Le mandat de recherche engage **KEYMO** à trouver pour l'acquéreur un bien correspondant à ses critères. Les honoraires sont dus uniquement en cas de réussite, à la signature de l'acte authentique chez le notaire.

VALEUR DU BIEN	HONORAIRES	MINIMUM FACTURÉ
Moins de 150 000 €	Forfait	10 000 € TTC
De 150 000 € à 1 000 000 €	7% TTC	12 000 € TTC
Plus de 1 000 000 €	5% TTC	14 400 € TTC



RAPPEL LÉGAL & CONDITIONS

- Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire explicite au mandat.
- Aucun frais ne peut être demandé avant la réalisation effective de la transaction (Loi Hoguet).



TVA incluse au taux en vigueur (20%). Les honoraires sont exigibles à la signature de l'acte authentique.



BARÈMES LOCAUX PROFESSIONNELS

Une expertise dédiée aux transactions et à la gestion de vos actifs professionnels.

Ventes Murs & Bure... TRANSACTION

Valeur du bien	Honoraires	Minimum
< 1 000 000 €	7% TTC	12 000 € TTC
1 - 3 M €	5% TTC	14 400 € TTC

Fonds de Commerce CESSION

Valeur du fonds	Honoraires	Minimum
≤ 200 000 €	10% TTC	9 600 € TTC
200 - 500 K €	8% TTC	12 000 € TTC

Droit au Bail

Honoraires Cession **12% TTC**
Min. 7 200 € TTC

Base de calcul : Prix net vendeur (transaction) ou loyer annuel TTC

Location (Baux 3-6-9) LOCATION

Charge	Base calcul	Minimum
Preneur	20% du loyer annuel TTC	3 600 € TTC
	1 mois de loyer	2 400 €

Services & Prestations Annexes

RÉDACTION BAIL

900 € TTC
Forfait

ÉTAT DES LIEUX

4 € / m² TTC
Entrée ou Sortie

RENOUVELLEMENT

650 € TTC
Forfait / Avenant

Tous les tarifs affichés sont **TTC (TVA 20%)**, sauf indication contraire pour les honoraires de gestion.



GESTION LOCATIVE

RÉSIDENTIEL

Honoraires de gestion

8,4% TTC

Facturation mensuelle

Mise en location

1 mois de loyer TTC

État des lieux

3 €/m² TTC

LOCAUX PROFESSIONNELS

Honoraires de gestion

8,4% TTC

Facturation mensuelle

Mise en location

1 mois de loyer TTC

État des lieux

4 €/m² TTC

OPTION : GLI (Garantie Loyers Impayés)

Facturation au réel

Tous les tarifs affichés sont TTC (TVA 20%)



DES HONORAIRES PROPORTIONNELS

Un petit loyer ne doit pas coûter plus cher.
Aucun minimum garanti.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Base de calcul des honoraires de gestion : Les honoraires de gestion sont calculés sur l'ensemble des sommes effectivement encaissées par le mandataire pour le compte du bailleur au titre de l'exécution du bail, comprenant notamment : – les loyers, – les charges récupérables, – les indemnités d'occupation.

Sont expressément exclus de la base de calcul : – le dépôt de garantie, – les remboursements de frais et débours effectués pour le compte du bailleur (frais de diagnostics, frais d'huissier, honoraires d'avocat, frais de procédure, travaux, frais de publicité, etc.).

Facturation : Honoraires de gestion facturés mensuellement. **Frais tiers :** Refacturés au réel.

HONORAIRES DE SUIVI DE TRAVAUX

Lorsque des travaux sont réalisés dans le bien géré, KEYMO perçoit, en complément des honoraires de gestion locative, des honoraires de suivi de travaux calculés comme suit :

- **3 % TTC du montant TTC des travaux effectivement réalisés lorsque le bailleur choisit une entreprise appartenant au groupe Global Icon**
- **6 % TTC du montant TTC des travaux effectivement réalisés lorsque le bailleur choisit toute autre entreprise**

Ces honoraires rémunèrent la mission de coordination et de suivi administratif et technique des travaux (demande et analyse des devis, organisation des interventions, suivi du planning, contrôle de l'exécution, vérification des factures, échanges avec les occupants et compte rendu au bailleur).

Ces honoraires sont distincts des honoraires de gestion locative et sont facturés en supplément, conformément à la grille tarifaire jointe au mandat et affichée dans les conditions réglementaires.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Gestion des sinistres (hors GLI/GLOI)

Keymo prend en charge, pour le compte du bailleur, la gestion complète des sinistres (dégât des eaux, incendie, etc.).

- | | | |
|------------------------|--------------------|-------------------|
| ✓ Déclaration assureur | ✓ Suivi technique | ✓ Coordination |
| ✓ Suivi expertises | ✓ Contrôle travaux | ✓ Clôture dossier |

TYPE DE SINISTRE	HONORAIRES HT	MONTANT TTC
Sinistre < 1 000 € TTC (Montant travaux)	120 € HT	144 € TTC
Sinistre ≥ 1 000 € TTC (Montant travaux)	8% HT	Plafonné 600€ TTC
Présence à expertise	80 € HT	96 € TTC

*Non applicable si gestion assurée par GLI/GLOI.

Honoraires locataire - plafonds ALUR (TTC)

ZONE NON TENDUE

8 €/m²

Visite, dossier, bail

ZONE TENDUE

10 €/m²

Visite, dossier, bail

ZONE TRÈS TENDUE

12 €/m²

Visite, dossier, bail



État des lieux d'entrée

+ 3 € / m²

Quel que soit le zonage



Dépôt de garantie

Logement nu **1 mois** HCMeublé **2 mois** HC

Préavis locataire

Zone tendue **1 mois**Hors zone **3 mois**



CONDITIONS & RÉGLEMENTATION



Conditions Générales

BASE DE CALCUL

Transactions : Prix net vendeur | Gestion locative : Ensemble des sommes encaissées (cf. section Gestion locative) | Location professionnelle : Loyer annuel TTC

EXIGIBILITÉ

Vente : Acte authentique • Location : Signature bail • Gestion : Mensuelle

FISCALITÉ & TIERS

TVA applicable : 20% • Frais tiers refacturés au réel (diagnostics, etc.)



Identité de l'entreprise

- KEYMO SAS au capital de 1 000 €
- SIREN : 931 236 814
- Siège : 14 Avenue de Lyon, 06400 Cannes
- SIRET : 931 236 814 00022
- R.C.S : 931 236 814 Cannes
- TVA Intracom : FR68931236814



Garanties & Habilitations

Carte pro n°CPI31012024000000075(CCI Nice-Côte d'Azur)

- Garantie Financière : 110 000 €
- Convention : Immobilier – IDCC 1527

✓ CONFORME 2026



AFFICHAGE RÉGLEMENTAIRE

Barème d'honoraires affiché conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Ce document a valeur contractuelle pour l'année 2026. Les honoraires peuvent être modifiés à tout moment par KEYMO SAS.